Base de données LA LEGISLATION DU SECTEUR DE LA SECURITE EN TUNISIE www.legislation-securite.tn



Loi n° 81-63 du 11 juillet 1981, portant création d'un Institut Supérieur de la Documentation à Tunis

Au nom du peuple,

Nous, Habib Bourguiba le président de la République Tunisienne ;

La chambre des députés ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

Article unique – Il est créé un institut supérieur de la documentation à Tunis à compter du 1^{er} octobre 1981.

La présente loi sera publiée au journal officiel de la république Tunisienne et exécutée comme loi de l'état.

Fait au Palais de SKanès, le 11 juillet 1981.